

43

Commission permanente
Séance du 12 février 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49011

RD 34 Domagné - Rectification de virages

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGERMOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Le projet de rectification des virages de la route départementale n° 34 sur la commune de Domagné-Chaumeré aux lieux-dits le Puits-Héry / La Corvée, est inscrit au plan de relance de l'économie voté le 24 septembre 2020.

L'objectif de ce projet est de rectifier une succession de virages de la RD 34 sur 800 m. Le tracé de la RD 34 a été modifié en amont du lieu-dit le Puits-Héry, en provenance de Châteaugiron, lors de la création de la Ligne à grande vitesse Paris-Rennes, de part et d'autre de l'ouvrage de franchissement. La nécessité de poursuivre la modernisation, dans la traversée des lieux-dits Le Puits-Héry et la Corvée, avait déjà été anticipée et une réserve foncière constituée lors de l'aménagement foncier. A la suite de la reprise du projet, des acquisitions complémentaires à la marge restent à réaliser.

Ce projet concerne un linéaire de 840 m de la RD 34 et est estimé à 850 000 euros TTC.

La Commission permanente du 28 août 2023 a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Le dossier de l'enquête parcellaire doit aussi être approuvé par la Commission permanente en préalable à la tenue des enquêtes conjointes.

7 propriétaires fonciers sont concernés pour une surface totale de 12 097 m².

Cette surface se décompose en 7 923 m² propriété de SNCF réseau, en 124 m² classés dans le domaine public communal et en 4 050 m² appartenant à 5 propriétaires privés.

Ce projet sera soumis aux enquêtes publiques qui seront menées conjointement.

Décide :

- d'approuver le dossier d'enquête parcellaire relatif à ce projet de rectification des virages de la RD 34 sur la commune de Domagné-Chaumeré ;

- d'autoriser le Président à demander à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine de soumettre ce dossier pour enquête publique.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242088

Pour extrait conforme